



COMMUNE D'ASPACH-LE-BAS

Enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 27.10.2021, le Maire d'ASPACH-LE-BAS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune, destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols.

A cet effet, M. Yves GOBILLON, Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs à la mairie d'ASPACH-LE-BAS du 15.11.2021 au 16.12.2021 inclus.

-Le commissaire enquêteur recevra en mairie d'ASPACH-LE-BAS

Le 15.11.2021 de 09h00 à 12h00

Le 25.11.2021 de 14h00 à 16h00

Le 10.12.2021 de 09h00 à 12h00

Le 16.12.2021 de 14h00 à 16h00.

Le maître d'ouvrage du projet de PLU est la commune d'ASPACH-LE-BAS. Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, dont les avis issus de la phase de consultation, sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi, mercredi et jeudi de 08h00 à 12h00, Mardi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vendredi de 08h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00.

Les observations et propositions sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie d'ASPACH LE BAS 19 rue de Thann 68700 ASPACH LE BAS. Les observations et propositions peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante plu.aspach-le-bas@outlook.fr

Le dossier complet d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <http://www.aspach-le-bas.alsace> pendant toute la durée de l'enquête.

Est également consultable en Mairie dans le cadre de l'enquête publique, ainsi que sur le site internet de la commune :

-l'évaluation environnementale du projet de PLU et son résumé non technique ;
-l'avis de l'autorité administrative de l'Etat, compétente en matière d'environnement, daté du 23.09.2021

Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie d'ASPACH-LE-BAS, lieu de l'enquête publique aux mêmes dates et horaires que le dossier papier.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Maire son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de la commune. Le public pourra également consulter ces documents au siège de la Préfecture du Haut-Rhin ou sous-préfecture de THANN.

077173200

DNA

Dimanche 31 octobre 2021

Enquête publique



COMMUNE D'ASPACH-LE-BAS

Enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 27.10.2021, le Maire d'ASPACH-LE-BAS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune, destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols.

A cet effet, M. Yves GOBILLON, Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs à la mairie d'ASPACH-LE-BAS du 15.11.2021 au 16.12.2021 inclus.

-Le commissaire enquêteur recevra en mairie d'ASPACH-LE-BAS

Le 15.11.2021 de 09h00 à 12h00

Le 25.11.2021 de 14h00 à 16h00

Le 10.12.2021 de 09h00 à 12h00

Le 16.12.2021 de 14h00 à 16h00.

Le maître d'ouvrage du projet de PLU est la commune d'ASPACH-LE-BAS. Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, dont les avis issus de la phase de consultation, sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi, mercredi et jeudi de 08h00 à 12h00, Mardi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vendredi de 08h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00.

Les observations et propositions sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie d'ASPACH LE BAS 19 rue de Thann 68700 ASPACH LE BAS. Les observations et propositions peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante plu.aspach-le-bas@outlook.fr

Le dossier complet d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <http://www.aspach-le-bas.alsace> pendant toute la durée de l'enquête.

Est également consultable en Mairie dans le cadre de l'enquête publique, ainsi que sur le site internet de la commune :

-l'évaluation environnementale du projet de PLU et son résumé non technique ;
-l'avis de l'autorité administrative de l'Etat, compétente en matière d'environnement, daté du 23.09.2021

Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie d'ASPACH-LE-BAS, lieu de l'enquête publique aux mêmes dates et horaires que le dossier papier.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Maire son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de la commune. Le public pourra également consulter ces documents au siège de la Préfecture du Haut-Rhin ou sous-préfecture de THANN.